

X

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1909

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1909 s'élève à	fr.	58,172,505 63
Les crédits alloués pour l'exercice 1908 montent à		57,116,974 48
	AUGMENTATION. . . fr.	1,055,531 15

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1909	fr.	50,722,005 63	
— 1908		50,551,274 48	
	AUGMENTATION. . . fr.		170,731 15

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1909	fr.	7,450,500 »	
— 1908		6,565,700 »	
	AUGMENTATION.		884,800 »

Soit en plus pour l'exercice 1908 fr. 1,055,531 15

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements du personnel civil.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	465,000 »
— alloué pour 1908.		435,000 »
	AUGMENTATION. fr.	30,000 »

nécessaire en partie à raison de certaines modifications apportées à la composition du cadre et à l'avancement des fonctionnaires et employés, et, pour le surplus, en vue des augmentations normales de traitement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	216,000	»
— alloué pour 1908.		213,530	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,470	»

destinée aux augmentations normales de traitement à accorder aux employés et au personnel civil subalterne de l'Institut cartographique militaire.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

1^{re} Section. — Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.ART. 9. — *Traitements et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	406,497	50
— alloué pour 1908		405,497	50
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

Cette somme est destinée à permettre le rappel, lors des périodes de tir ou de manœuvres, d'officiers de réserve du service de santé.

2^e Section. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.ART. 10. — *Traitements, indemnités et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	12,414,062	10
— alloué pour 1908		12,335,537	70
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	78,524	40

ART. 11. — *Traitements, indemnités et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	3,352,633	15
— alloué pour 1908		3,347,158	65
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,474	50

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Traitements, indemnités et solde de l'artillerie et du train.*

Crédit demandé pour 1909 fr.	5,137,950 57
— alloué pour 1908	5,127,209 57
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	10,741 »

ART. 13. — *Traitements, indemnités et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1909 fr.	1,663,424 53
— alloué pour 1908	1,657,446 30
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	5,978 23

ART. 14. — *Traitements, indemnités et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1909 fr.	1,386,227 15
— alloué pour 1908	1,380,739 15
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	5,488 »

Les augmentations proposées aux articles 10 à 14 sont dues principalement aux causes suivantes :

1° Une somme de 29,000 francs figure à ces articles pour le traitement, les suppléments de traitement et les indemnités diverses à allouer aux officiers de réserve qui seront rappelés lors des périodes de tir ou de manœuvres;

2° On a inscrit à ces articles une somme totale de 60,000 francs destinée à permettre des allocations aux masses de ménage des corps, afin de procurer des boissons rafraichissantes ou des aliments supplémentaires aux sous-officiers et soldats pendant les périodes de tir, de manœuvres et dans certaines circonstances spéciales;

3° La solde journalière des clairons de l'infanterie et du génie a été portée de 35 à 43 centimes;

4° L'arrêté royal du 23 mars 1908 a modifié légèrement la composition organique du personnel des officiers du train.

Par contre, le bissexte de l'année 1908 avait amené pour cet exercice un surcroît de charges de 23,500 francs qui disparaît en 1909.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A la fin du chapitre II du tableau figure la mention : « Les corps restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'ils ont perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant. »

L'inscription de cette mention est la conséquence d'une remarque faite par la Cour des comptes à la suite de l'instauration d'un nouveau mode de comptabilité des corps de troupe.

Elle a pour but de permettre aux corps de conserver à la fin de l'année une certaine encaisse afin qu'ils puissent, comme par le passé, assurer le paiement à titre d'avances de certaines dépenses : partie de la rémunération à remettre en mains, primes aux volontaires avec prime, pensions de l'Ordre de Léopold, etc.

CHAPITRE IV.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 18. — *Personnel de l'École de guerre.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	29,000	»
— alloué pour 1908.		27,025	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,975	»

Afin de mettre ce crédit d'accord avec les prévisions de dépenses.

ART. 19. — *Dépenses d'administration de l'École militaire.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	67,000	»
— alloué pour 1908		53,620	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	13,380	»

qu'entraîneront, en 1909, le chauffage et l'éclairage des locaux de la nouvelle École militaire.

ART. 20. — *Dépenses d'administration de l'École de guerre.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	9,350	»
— alloué pour 1908		8,650	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	700	»

Même explication qu'à l'article précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 30. — *Traitements divers et honoraires.*

Crédit demandé pour 1909	fr.	176,000	»
— alloué pour 1908.		164,000	»
		15,000	»
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Afin de tenir compte de l'augmentation du nombre des fonctionnaires et employés civils de l'Administration centrale ou des administrations ressortissant au Département de la Guerre, qui sont dans la position de disponibilité.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

SERVICES DIVERS.

ART. 34 (ancien). — *Participation dans les frais de certains stands communaux.*

Crédit demandé : 37,500 francs.

Ce crédit est destiné à favoriser l'établissement, dans certaines villes de garnison, de stands communaux dont l'armée puisse faire usage. Pareil crédit a été accordé en 1907 et en 1908.

ART. 35 (ancien). — *Organisation de parcs aérostatiques de place.*

Crédit demandé : 96,000 francs.

Trois crédits, de 59,000, 89,000 et 86,000 francs, ont été alloués respectivement aux Budgets de 1906, 1907 et 1908 pour cet objet. Il est indispensable de poursuivre les acquisitions de matériel : elles s'élèveront en 1909 à 96,000 francs.

ART. 36 (nouveau). — *Complètement partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'appropriation des voitures du parc du génie aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

nécessités actuelles et à l'acquisition de matériel de pontage, de matériel télégraphique et de matériel de plonge; toutes ces dépenses sont indispensables pour que, lors d'une mobilisation, les troupes du génie soient à la hauteur de leur mission.

ART. 37 (ancien). — *Amélioration du casernement.*

Crédit demandé : 2,360,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour la continuation de travaux commencés, notamment à Anvers, Brasschaet, Beverloo, Ostende et Tournai.

Il doit couvrir aussi les dépenses à faire pour divers travaux d'amélioration et d'agrandissement à exécuter aux casernes existantes, ainsi que pour l'acquisition d'objets mobiliers.

ART. 38 (ancien). — *Armement de l'artillerie de campagne.*

Crédit demandé : 3,500,000 francs.

Cette somme permettra de poursuivre la réfection du matériel de l'artillerie de campagne, pour lequel des crédits de 9,000,000, 6,000,000 et 3,200,000 francs ont été alloués respectivement aux dépenses exceptionnelles des Budgets de 1906, 1907 et 1908.

ART. 39 (ancien). — *Armement des troupes de l'artillerie de forteresse.*

Crédit demandé : 296,000 francs.

Une somme de 535,000 francs est nécessaire pour acquérir le complément des carabines Mauser destinées à l'artillerie de forteresse. Le crédit de 296,000 francs représente les dépenses prévues pour 1909.

Des crédits de 300,000, de 350,000 et de 250,000 francs ont été inscrits aux dépenses exceptionnelles des Budgets de 1906, 1907 et 1908.

ART. 40 (ancien). — *Complètement ou transformation du charroi de l'armée.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Une somme de 100,000 francs est nécessaire pour poursuivre l'exécution des travaux entrepris au moyen des crédits alloués en 1906, 1907 et 1908, lesquels s'élèvent ensemble à 350,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 41 (ancien). — *Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays.*

Crédit demandé : 56,000 francs.

Cette somme est destinée à l'acquisition de matériel de signalisation et de matériel téléphonique pour le service en temps de guerre dans la position fortifiée d'Anvers, ainsi que d'outils de déboisement et de boucliers pour tireurs dans les forts de la Meuse.

ART. 42 (ancien). — *Aménagement des trains sanitaires.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit est destiné à poursuivre l'acquisition des appareils de suspension et des brancards nécessaires à l'aménagement des voitures destinées à entrer dans la composition des trains sanitaires.

Trois crédits de 50,000 francs chacun ont été alloués pour cet objet en 1906, 1907 et 1908.

ART. 43 (nouveau). — *Routes militaires de Liège.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Nécessaire pour compléter les routes militaires et approprier les routes existantes mettant en relation entre eux les forts et le noyau de la position de Liège.

Ce crédit fait suite à ceux qui ont été alloués sous la rubrique : « Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions. »

ART. 44 (nouveau). — *Armement des ouvrages fortifiés en construction dans la position fortifiée d'Anvers.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Ce crédit est destiné à poursuivre l'armement des ouvrages de Wavre-Sainte-Catherine et de Stabroeck, ainsi que des ouvrages projetés dans la position fortifiée d'Anvers.

Deux crédits s'élevant à 500,000 francs et à 5,000,000 de francs ont déjà été alloués en 1906 et 1907, mais il n'a été dépensé sur le second qu'une somme de 3,000,000 de francs environ.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 45 (nouveau). — *Construction d'un magasin des fourrages, à Gand.*

Crédit demandé : 225,000 francs.

Le bail de location du magasin actuel approche de son terme; il y a grand intérêt à ne plus le renouveler afin d'avoir des bâtiments plus vastes et mieux appropriés au service.

Le crédit sollicité est destiné à l'acquisition du terrain et à la construction des bâtiments. La dépense totale est évaluée à 275,000 francs.

ART. 46 (nouveau). — *Agrandissement du magasin du service de couchage, à Anvers.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Par suite des améliorations successivement apportées au service du couchage, et de la reprise par l'État du couchage de la gendarmerie, les locaux actuels sont devenus insuffisants et il y a lieu notamment d'exhausser le bâtiment principal.

La dépense est évaluée à 50,000 francs.

(10)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

KONING DER BELGEN,

A tous présents et à venir, Salut.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTICLE PREMIER.

EERSTE ARTIKEL.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1909 est fixé :

De Begrooting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1909 is vastgesteld :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cinquante millions sept cent vingt-deux mille cinq francs soixante-trois centimes , fr. 50,722,005 63

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van vijftig millioen zeven honderd twee en twintig duizend vijf frank drie en zestig centiemen. fr. 50,722,005 63

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de sept millions quatre cent cinquante mille cinq cents francs. 7,450,500 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van zeven millioen vier honderd vijftig duizend vijf honderd frank. 7,450,500 »

Soit ensemble à la somme de cinquante-huit millions cent septante-deux mille cinq cent cinq francs soixante-trois centimes. fr. 58,172,505 63

Te zamen op de som van acht en vijftig millioen honderd twee en zeventig duizend vijf honderd vijf frank drie en zestig centiemen. fr. 58,172,505 63

conformément au tableau ci-annexé.

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant des établissements du service de l'intendance et des hôpitaux militaires, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats faits pour objets, denrées, etc., de même espèce.

Il en est de même des recettes effectuées, à divers titres, au profit des différents services des corps de troupe.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1909, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des

lieutenants généraux	fr. 10	» par jour.
généraux-majors	. . . 7	» —
officiers supérieurs	. . . 5	» —
— subalternes	. . . 3	» —
sous-officiers et soldats.	1 50	—

Logement sans nourriture des

lieutenants généraux	fr. 5	» par jour.
généraux-majors	. . . 3	» —
officiers supérieurs	. . . 2	» —
— subalternes	. . . 1	» —
sous-officiers et soldats.	» 21	—

Toutefois lorsque, dans les cantonnement-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement

ART. 2.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, de eetbare afval, voortbrengselen van ondergeschikten aard, enz., voortkomende van de inrichtingen van den dienst der intendantie en van de militaire hospitalen, zullen verkocht worden door de zorgen van het Beheer van het Krijgswezen, en de sommen deswege geïnd, afgetrokken van het bedrag der aankopen van voorwerpen, eetwaren, enz., van denzelfden aard.

Hetzelfde geldt voor de ontvangsten gedaan, onder onderscheidene redenen, ten voordeele der verschillende diensten der troepenkorpsen.

ART. 3.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1909, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der

luitenant-generaals	. fr. 10	» per dag.
generaal-majors	. . . 5	» —
hoofdofficieren	. . . 5	» —
lagere officieren	. . . 3	» —
onderofficieren en soldaten 1 50	—

Inkwartiering zonder voeding der

luitenant-generaals	. fr. 5	» per dag.
generaal-majors	. . . 3	» —
hoofdofficieren	. . . 2	» —
lagere officieren	. . . 1	» —
onderofficieren en soldaten » 21	—

Evenwel, wanneer in de schuilkantonnementen, de officieren zullen inkwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor

la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

Quand l'armée est mobilisée, l'imputation à charge du Budget de la Guerre a lieu, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, sans distinction d'articles. De plus, les dépenses relatives aux gendarmes attachés à l'armée de campagne et aux troupes des forteresses sont liquidées à charge du Budget de la Guerre.

ART. 6.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 17 octobre 1908.

de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onder-officieren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden zullen, als vergoeding, recht hebben op het mest van deze paarden.

ART. 4.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijksbeheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 %.

Deze prijzen zullen driemaandelijks ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

ART. 5.

Wanneer het leger gemobiliseerd is, geschiedt de aanrekening ten laste van de Begrooting van Oorlog, voor wat betreft de gewone uitgaven, zonder onderscheid van artikelen. Daarenboven worden de uitgaven betrekkelijk de gendarmen werkzaam bij het veldleger en bij de bezettingstroepen, aangezuiverd ten laste van de Begrooting van Oorlog.

ART. 6.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

Gegeven te Laeken, den 17 October 1908.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

J. HELLEBAUT.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

De Minister van Financiën,

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1909.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements du personnel civil	465,000 »	
3	Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre	7,500 »	768,400 »
4	Matériel	58,900 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire	216,000 »	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
<i>1^{re} SECTION — Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.</i>			
6	Traitements et indemnités de l'état-major général.	802,518 80	
7	Traitements et indemnités de l'état-major des provinces et des places	265,169 50	
8	Traitements et indemnités du service de l'intendance	285,045 »	
9	Traitements et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux	406,497 50	
	Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.		25,771,526 52
<i>2^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>			
10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie.	12,414,062 10	
11	Traitements, indemnités et solde de la cavalerie	3,352,633 15	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1909.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENREKER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	
2	Jaarwedden van het burgerlijk personeel	405,000	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren werkzaam in de bureelen van het Departement van Oorlog	7,500	768,400
4	Materieel	58,900	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en Militair Landkaartinstituut	916,000	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN, VERGOEDINGEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN.			
<i>1^e AFDEELING. — Jaarwedden en vergoedingen der staven en der officieren zonder troepen.</i>			
6	Jaarwedden en vergoedingen van den generalen staf	862,518 80	
7	Jaarwedden en vergoedingen van den provincialen en van den plaatselijken staf	265,169 50	
8	Jaarwedden en vergoedingen van den dienst der intendantie	283,045 »	
9	Jaarwedden en vergoedingen der officieren van den geneeskundigen dienst der hospitalen	406,497 50	
<p>De kredieten, onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 6, 7, 8 en 9, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.</p>			25,771,526 32
<i>2^e AFDEELING. — Jaarwedden, vergoedingen, soldij en bijgelden der troepen.</i>			
10	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der infanterie	12,414,062 10	
11	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der cavalerie	3,352,633 15	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
12	Traitements, indemnités et solde de l'artillerie et du train.	5,187,950 57	
13	Traitements, indemnités et solde du génie.	1,663,424 55	
14	Traitements, indemnités et solde du bataillon d'administration.	1,386,227 15	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.		
	Les corps restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'ils ont perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.		
	Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.		
CHAPITRE III.			
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.			
15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	758,000 •	1,018,000 •
16	Service pharmaceutique.	260,000 •	
CHAPITRE IV.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire	140,000 •	245,950 •
18	Personnel de l'École de guerre	99,000 •	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	67,000 •	
20	Dépenses d'administration de l'École de guerre.	9,950 •	
CHAPITRE V.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
21	Personnel des établissements de l'artillerie	120,000 •	2,590,000 •
22	Matériel de l'artillerie	2,470,000 •	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
12	Jaarwedden, vergoedingen en soldij van de artillerie en van den trein	5,137,950 57	
13	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der genie	1,663,424 35	
14	Jaarwedden, vergoedingen en soldij van het bataljon van administratie	1,586,227 15	
	De mannen die slechts voor korten tijd in onderhoud zijn bij een regiment van een ander wapen, worden, voor al wat hun toekomst, geteld bij het regiment waar zij zich in onderhoud bevinden.		
	De korpsen blijven schuldenaars of schuldeischers jegens de schatkist voor de sommen die zij meer of min ontvangen hebben dan deze die hun als verstrekkingen verschuldigd zijn; het saldo ervan wordt op het volgende dienstjaar overgebracht.		
	De kredieten, onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 10, 11, 12, 13 en 14, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.		
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
15	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen	758,000	1,018,000
16	Apotheekdienst	260,000	
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE			
17	Personeel der Militaire School	140,600	
18	Personeel der Krijgsschool	29,000	245,950
19	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	67,000	
20	Uitgaven voor het beheer der Krijgsschool	9,350	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
21	Personeel van de inrichtingen der artillerie	120,000	2,520,000
22	Materieel der artillerie	2,400,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
23	Matériel du génie	1,694,270 •	1,694,270 •
CHAPITRE VII.			
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Nourriture des troupes. Fourrages	9,098,129 65	17,680,859 51
25	Service du couchage	550,000 •	
* 26	Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	5,145,000 •	
27	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	937,729 66	
28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde	150,000 •	
* 29	Remonte	900,000 •	
<p>* Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</p>			
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	176,000 •	506,000 •
51	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation	330,000 •	
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	417,000 •	417,000 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
23	Materieel der genie	1,694,270 *	1,694,270
HOOFDSTUK VII.			
VOEDING DER TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.			
24	Voeding der troepen. Voeder	9,998,129 65	17,680,859 31
25	Slapingdienst	550,000 *	
* 26	Kleeding der troepen. Vernieuwing en onderhoud van het paardentuig der cavalerie.	5,145,000 *	
27	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	957,729 66	
28	Verwarming en verlichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen	150,000 *	
* 29	Remonte	900,000 *	
* De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgend dienstjaar; de liden van beheer zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.			
HOOFDSTUK VIII.			
ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
30	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	176,000 *	508,000 *
31	Vergoedingen voor verplaatsing, verhuizing en representatiegelden	330,000 *	
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
32	Pensioenen en hulpgelden	417,000 *	417,000 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget	100,000 »	100,000 »
TOTAL fr.			50,722,005 65
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
SERVICES DIVERS.			
34	Participation dans les frais de certains stands communaux	57,500 »	
35	Organisation de parcs aérostatiques de place.	90,000 »	
36	Complètement partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie.	110,000 »	
37	Amélioration du casernement.	2,360,000 »	
38	Armement de l'artillerie de campagne.	3,500,000 »	
39	Armement des troupes de l'artillerie de forteresse	206,000 »	
40	Complètement ou transformation du charroi de l'armée	100,000 »	7,450,500 »
41	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	56,000 »	
42	Aménagement des trains sanitaires	50,000 »	
43	Routes militaires de Liège.	70,000 »	
44	Armement des ouvrages fortifiés en construction dans la position fortifiée d'Anvers	500,000 »	
45	Construction d'un magasin des fourrages à Gaud	225,000 »	
46	Agrandissement du magasin du service du couchage, à Anvers.	50,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.			58,172,505 65

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 octobre 1908.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
J. HELLEBAUT.

Le Ministre des Finances,
JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
35	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven.	100,000 .	100,000 .
	TOTAAL fr.		50,722,005 65
TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
34	Deelneming in de onkosten van zekere gemeentelijke schietbanen.	37,500 »	
35	Inrichting van vestingluchtvaartstapelplaatsen	98,000 .	
36	Gedeeltelijke aanvulling en geschiktmaking van het oorlogsmaterieel voor de troepen der genie	110,000 .	
37	Verbetering der kazerneering	2,360,000 »	
38	Bewapening der veldartillerie.	3,500,000 .	
39	Bewapening van de manschappen der vesting-artillerie	296,000 »	
40	Aanvulling of vervorming van de vervoermiddelen van het leger	100,000 .	7,450,500 .
41	Gedeeltelijke aanvulling van het belegerings materieel der verdedigingswerken van het land.	58,000 .	
42	Inrichting van de ziekenreinen	50,000 »	
43	Militaire banen te Luik	70,000 »	
44	Bewapening der vestingwerken in opbouw in de versterkte stelling Antwerpen	500,000 .	
45	Bouwen van een voedermagazijn te Gent	225,000 .	
46	Vergrooiting van het magazijn van den slapingsdienst te Antwerpen	50,000 »	
	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG fr.		58,172,505 65

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 17^{de} October 1908.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE .

De Minister van Oorlog,

J. HELLEBAUT.

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

(22)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1909

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1909.	alloués pour l'exercice 1908.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre	21,000	21,000
2	•	Traitements du personnel civil. { Traitements des fonctionnaires et employés civils (1) . 354,520	405,000	435,000
		{ Traitements des gens de service. 110,480		
3	•	Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre.	7,500	7,500
<i>Matériel.</i>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 20,000	58,900	58,900
	•	Chauffage et éclairage. 15,000		
	•	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 23,900		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
a.	•	Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et à un copiste employé à la bibliothèque 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
5	•	Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. 15,000	210,000	213,530
	•	Traitement de 4 fonctionnaires et de 28 employés permanents (2) 89,530		
b.	•	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 45,470		
	•	Personnel civil recruté par application de la loi de milice 52,000		
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}			768,400	785,950

AUGMENTATION. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1906.	OBSERVATIONS.																																																														
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																	
				(¹) Composition de ce personnel :																																																														
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOI.</th> <th rowspan="2">Traitement maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">Totaux.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des augmentations pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Directeurs</td> <td>8,400</td> <td>16,800</td> <td>3,360</td> <td>20,160</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Chefs de division</td> <td>8,100 6,400</td> <td>21,600</td> <td>1,820</td> <td>23,420</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>5,400 4,400</td> <td>87,000</td> <td>6,000</td> <td>64,800</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>3,900 3,500</td> <td>51,900</td> <td>1,500</td> <td>53,400</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td>Commis</td> <td>3,200 1,600</td> <td>104,000</td> <td>100</td> <td>104,100</td> </tr> <tr> <td>41</td> <td>Archivistes</td> <td>2,600 1,600</td> <td>79,200</td> <td>1,860</td> <td>80,760</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Dessinateurs</td> <td>3,400 1,800</td> <td>7,000</td> <td>030</td> <td>7,680</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Indemnité à un major retraité</td> <td></td> <td>2,800</td> <td>"</td> <td>2,800</td> </tr> <tr> <td>122</td> <td>TOTAUX</td> <td></td> <td>539,700</td> <td>14,820</td> <td>354,820</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	EMPLOI.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		Totaux.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	2	Directeurs	8,400	16,800	3,360	20,160	3	Chefs de division	8,100 6,400	21,600	1,820	23,420	12	Chefs de bureau	5,400 4,400	87,000	6,000	64,800	15	Sous-chefs de bureau	3,900 3,500	51,900	1,500	53,400	46	Commis	3,200 1,600	104,000	100	104,100	41	Archivistes	2,600 1,600	79,200	1,860	80,760	3	Dessinateurs	3,400 1,800	7,000	030	7,680	1	Indemnité à un major retraité		2,800	"	2,800	122	TOTAUX		539,700	14,820	354,820
Nombre.	EMPLOI.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT					Totaux.																																																										
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.																																																														
2	Directeurs	8,400	16,800	3,360	20,160																																																													
3	Chefs de division	8,100 6,400	21,600	1,820	23,420																																																													
12	Chefs de bureau	5,400 4,400	87,000	6,000	64,800																																																													
15	Sous-chefs de bureau	3,900 3,500	51,900	1,500	53,400																																																													
46	Commis	3,200 1,600	104,000	100	104,100																																																													
41	Archivistes	2,600 1,600	79,200	1,860	80,760																																																													
3	Dessinateurs	3,400 1,800	7,000	030	7,680																																																													
1	Indemnité à un major retraité		2,800	"	2,800																																																													
122	TOTAUX		539,700	14,820	354,820																																																													
		21,000	21,000																																																															
30,000		412,500	409,945 16																																																															
		6,900	6,801 84																																																															
		78,900	53,900																																																															
				(²) Composition de ce personnel :																																																														
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">Montant des traitements.</th> </tr> <tr> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Fonctionnaires.</i></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Secrétaire comptable</td> <td>4,900</td> <td>4,900</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Maître dessinateur et graveur</td> <td>3,900</td> <td>7,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Maître dessinateur-lithographe</td> <td>3,600</td> <td>3,600</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Employés permanents.</i></td> </tr> <tr> <td>25</td> <td>Dessinateurs, graveurs, lithographes</td> <td>de 4,080 à 2,160</td> <td>66,030</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Chef-ponceur, conservateur des dispositifs d'impression</td> <td>2,850</td> <td>2,850</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Photographe</td> <td>2,250</td> <td>2,250</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Relieur chef-colleur</td> <td>2,100</td> <td>2,100</td> </tr> <tr> <td>32</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>89,630</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.	<i>Fonctionnaires.</i>				1	Secrétaire comptable	4,900	4,900	2	Maître dessinateur et graveur	3,900	7,800	1	Maître dessinateur-lithographe	3,600	3,600	<i>Employés permanents.</i>				25	Dessinateurs, graveurs, lithographes	de 4,080 à 2,160	66,030	1	Chef-ponceur, conservateur des dispositifs d'impression	2,850	2,850	1	Photographe	2,250	2,250	1	Relieur chef-colleur	2,100	2,100	32	TOTAL		89,630																		
Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																																															
<i>Fonctionnaires.</i>																																																																		
1	Secrétaire comptable	4,900	4,900																																																															
2	Maître dessinateur et graveur	3,900	7,800																																																															
1	Maître dessinateur-lithographe	3,600	3,600																																																															
<i>Employés permanents.</i>																																																																		
25	Dessinateurs, graveurs, lithographes	de 4,080 à 2,160	66,030																																																															
1	Chef-ponceur, conservateur des dispositifs d'impression	2,850	2,850																																																															
1	Photographe	2,250	2,250																																																															
1	Relieur chef-colleur	2,100	2,100																																																															
32	TOTAL		89,630																																																															
2,470		207,530	207,331 91																																																															
32,470		726,850	698,978 00																																																															
32,470																																																																		

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N° DES ARTICLES.	LITTERAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDITS	CRÉDITS
					demandés pour l'exercice 1909.	alloués pour l'exercice 1908.
CHAPITRE II.						
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.						
—						
1^{re} SECTION.						
<i>Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.</i>						
		LITTERAS DES DÉVELOPPEMENTS.				
	SERVICES.	LITTERA a. — Officiers de tous grades.	LITTERA b. — Traitements des aumôniers et des prêtres agréés. (1)	LITTERA c. — Frais de bureau. (2)		
6	» Traitements de l'État-major général.	837,518 80	°	25,200 °	862,518 80	862,518 80
7	» Id. de l'État-major des provinces et des places	195,169 50	49,540 °	20,460 °	265,169 50	265,169 50
8	» Id. du service de l'intendance.	253,205 °	°	20,840 °	283,045 °	283,045 °
9	» Id. des officiers du service de santé des hôpitaux	403,597 50	»	2,900 °	406,497 50	405,497 50
		1,680,288 80	49,540 °	78,400 °		
		1,817,228 80				
A REPORTER. . . . fr.					1,817,228 80	1,816,228 80

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1906.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
				(1) AUMONERIE.
				22 aumôniers et aumôniers-adjoints de 800 à 4,000 francs 44,000 »
				26 prêtres agréés de 100 à 400 francs 4,000 »
				Service de l'aumônerie aux manœuvres 1,640 »
				49,640 »
				(2) FRAIS DE BUREAU.
				État-major général.
				4 commandants de circonscription à 800 francs 3,200 »
				1 président du comité d'études de la position fortifiée d'Anvers 800 »
				2 gouverneurs des positions fortifiées de Liège et de Namur à 600 fr. 1,200 »
				4 commandants d'artillerie des divisions d'armée à 500 francs 2,000 »
				1 chef du corps d'état-major 3,600 »
				Chefs d'état-major des 1 ^{re} et 3 ^e circonscriptions militaires à 900 fr. 1,800 »
				des 2 ^e et 4 ^e circonscriptions militaires à 1,200 fr. 2,400 »
				2 des divisions de cavalerie à 600 francs 1,200 »
				13 généraux commandant une brigade à 500 francs 6,500 »
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,200 »
				2 des positions de Liège et de Namur à 600 francs 1,200 »
				1 secrétaire du Conseil de perfectionnement des établissements d'instruction militaire 200 »
				25,200 »
				État-major des provinces et des places.
				Anvers 1,300 »
				Brabant 1,500 »
				Flandre occidentale 1,100 »
				— orientale 1,300 »
				Hainaut 1,100 »
				Liège 1,300 »
				Limbourg 1,100 »
				Luxembourg 1,100 »
				Namur 1,100 »
				10,800 »
				Commandants de province.
				5, commandants de place à 500 francs. 2,500 »
				12 — à 400 — 4,800 »
				4 — à 240 — 960 »
				6 — à 180 — 900 »
				4 — à 100 — 400 »
				9,560 »
				20,460 »
				Intendance militaire.
				a) Intendant divisionnaire à Gand 2,000 »
				— à Anvers 1,800 »
				— à Liège 2,000 »
				— à Bruxelles 2,200 »
				8,000 »
				b) Intendant ou sous-intendant ordonnateur
				{ à Gand 1,600 »
				{ à Anvers 1,700 »
				{ à Liège 1,600 »
				{ à Bruxelles 1,700 »
				6,600 »
				c) Sous-intendant chargé du service de manutention
				à Gand (1 ^{er} serv.) 1,000 »
				à Gand (2 ^e serv.) 900 »
				à Bruges 900 »
				à Anvers (1 ^{er} serv.) 1,000 »
				à Anvers (2 ^e serv.) 900 »
				à Malines 900 »
				à Liège (1 ^{er} serv.) 1,000 »
				à Liège (2 ^e serv.) 900 »
				à Beverloo 800 »
				à Bruxelles (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				à Bruxelles (2 ^e serv.) 1,100 »
				à Louvain 900 »
				à Mons 900 »
				à Namur 900 »
				à Tournai 900 »
				13,800 »
				d) Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant 1,440 »
				20,840 »
				Officiers du service de santé des hôpitaux.
				Inspecteur général du service de santé 2,600 »
				Vétérinaire en chef 400 »
				3,000 »
1,000		853,618 80	899,178 76	
		205,789 50	256,344 65	
		283,210 50	286,480 28	
1,000		411,685	412,151 32	
1,000		1,814,283 80	1,854,156 01	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						CRÉDITS demandés pour l'exercice 1909.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	
								1909.	1908.	
		REPORT . . . fr.						1,817,228 80	1,816,228 80	
		2° SECTION.								
		<i>Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>								
		LITTÉRAS DES DÉVELOPPEMENTS.								
		LITTÉRA a			LITT. b.	LITT. c	LITT. d.	LITT. e		
	SERVICES	Traitement et indemnités des officiers de tous grades.	Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats.	Traitements des employés civils de l'artillerie et du génie.	Logement avec ou sans nourriture. (1)	Service des écuries.	Service de l'administration, de l'instruction et de la bibliothèque. (2) Allocations aux masses de ménage. (3)	Service de la musique		
10	De l'infanterie . . .	7,158,995 50	4,441,415 60	»	94,850 »	»	475,825 »	245,000 (1)	12,414,062 10	12,555,537 70
11	De la cavalerie . . .	1,899,843 »	1,028,868 90	»	72,650 »	224,931 25	90,360 »	56,000 »	3,352,653 15	3,547,158 65
12	De l'artillerie et du train . . .	3,159,465 25	1,706,190 »	29,900 »	37,440 »	83,185 32	121,779 »	»	5,137,950 57	5,127,209 57
13	Du génie . . .	809,903 50	509,271 05	486,950 »	7,470 »	»	58,830 »	»	1,665,424 55	1,657,446 30
14	Du bataillon d'administration	269,061 »	1,109,116 15	»	1,200 »	»	6,850 »	»	1,586,227 15	1,580,739 15
		13,297,266 25	8,585,859 70	516,850 »	213,570 »	308,116 57	751,635 »	281,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.						25,771,526 32	25,664,520 17	

AUGMENTATION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1906.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
1,000	"	1,814,283 80	1,854,153 01	(¹) Logement avec ou sans nourriture.
				Infanterie { Logement et nourriture. . . 2,000 journées à fr. 1,50 13,800 » id. sans nourriture. . . 375,000 id. 0,21 78,750 » Nourriture sans logement . . . 2,000 id. 1,29 2,580 » 94,830 »
				Cavalerie { Logement et nourriture. . . 46,000 id. 1,50 69,000 » id. sans nourriture. . . 5,000 id. 0,31 1,050 » Nourriture sans logement . . . 2,000 id. 1,29 2,580 » 72,050 »
				Artillerie et train { Logement et nourriture. . . 20,000 id. 1,50 30,000 » id. sans nourriture. . . 17,000 id. 0,21 3,570 » Nourriture sans logement . . . 3,000 id. 1,29 3,870 » 37,440 »
				Génie { Logement et nourriture. . . 3,000 id. 1,50 4,500 » id. sans nourriture. . . 8,000 id. 0,21 1,680 » Nourriture sans logement . . . 1,000 id. 1,29 1,290 » 7,470 »
				Bataillon d'administration { Logement et nourriture. . . 600 id. 1,50 900 » id. sans nourriture. . . 200 id. 0,21 42 » Nourriture sans logement . . . 200 id. 1,29 258 » 1,200 »
				(²) Service de l'administration, de l'instruction et de la bibliothèque.
				Infanterie { 19 régiments et corps de discipline et de correction . . . 321,320 » L'école des cadets 55,578 » — des pupilles 40,000 » — d'application et de perfectionnement 9,330 » 426,228 »
				Cavalerie { 8 régiments 67,780 » L'école d'équitation 11,600 » — normale de gymnastique et d'escrime 6,000 » 85,380 »
78,524 40	"	11,324,534 20	11,079,042 66	Artillerie et train { Inspecteur général 4,000 » Commandant d'artillerie de forteresse de la position fortifiée d'Anvers 1,500 » Commandant de l'école de tir 1,000 » Inspecteur des poudres de guerre 300 » Régiments de campagne; artillerie de forteresse des positions fortifiées d'Anvers, de Liège et de Namur; compagnies spéciales et régiment du train 108,320 » L'école de tir 700 » 112,820 »
5,474 50	"	5,273,953 05	5,450,250 45	Inspecteur général 4,000 » 4 directeurs 6,200 » Gand 1,000 » Termonde 1,050 » Bruges 500 » Ostende 500 » Ypres 500 » Brasschaet 300 » Saint-Bernard 300 » Anvers (enceinte) 1,200 » — 1 ^{er} secteur 1,200 » — 2 ^e — (Nord) 1,200 » — 2 ^e — (Sud) 1,200 » — 3 ^e — 1,200 » — 4 ^e — 1,200 » — 5 ^e — 1,200 » — 2 ^e ligne (Est) 1,200 » — 2 ^e — (Sud) 1,200 » Liège (rive gauche) 1,400 » — (rive droite) 1,400 » Huy 300 » Arlon 300 » Camp de Beverloo 600 » Hasselt 300 » Namur (Nord) 1,200 » — (Sud) 1,200 » Bruxelles (Ouest) 1,400 » — (Est) 1,200 » Vilvorde 300 » Louvain 900 » Tirlemont 300 » Diest 500 » Mons 1,000 » Charleroi 300 » Tournai 1,000 » 28,850 »
10,741	"	4,951,661 88	5,143,722 79	Commandants du génie ou chargés du service dans les places de 18,680 » Le régiment et les compagnies spéciales 87,350 » Bataillon d'administration 6,800 »
5,078 25	"	1,560,945	1,578,440 84	(³) Allocations aux masses de ménage.
5,488	"	1,548,848 65	1,307,985 50	Infanterie 47,800 » Cavalerie 5,000 » Artillerie et train 6,950 » Génie 1,500 » Bataillon d'administration 80 » 60,000 »
107,206 15	"	24,265,005 18	25,020,495 14	
107,206 15	"			

(⁴) Y compris le traitement des chefs de musique, la solde des musiciens gagistes et le supplément de solde des élèves musiciens.

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1909.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.
CHAPITRE III.				
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.				
<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>				
15	•	Achat de denrées et autres objets de consommation, d'objets d'habillement et de lingerie; achat et entretien du matériel; chauffage et éclairage; entretien des locaux achat d'ouvrages et de publications; frais d'inhumation, frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux, indemnité journalière aux caporaux et soldats de la section des hôpitaux, etc. fr.	758,000 •	758,000 •
<i>Service pharmaceutique.</i>				
16	•	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	260,000 •	260,000 •
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.			1,018,000 •	1,018,000 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1906.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	896,000 •	779,612 65	
•	•	328,550 •	315,000 •	
•	•	1,224,550 •	1,094,612 65	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N°S DES ARTICLES.	LITTEAS des développemens.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1909.	alloués pour l'exercice 1908.
CHAPITRE IV.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>Personnel de l'École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant et directeur des études	3,000 »	
		1 commandant en second	1,000 »	
		2 examinateurs permanents	5,500 »	
		1 instructeur	500 »	
		3 instructeurs adjoints	1,200 »	
		6 inspecteurs des études	4,500 »	
		1 chargé de la comptabilité	200 »	
		1 dessinateur	3,500 »	
		1 dessinateur à l'essai	2,400 »	
		1 aumônier	2,550 »	
		1 médecin	200 »	
		1 bibliothécaire	200 »	
		1 mécanicien	2,625 »	
a.		1 préparateur de chimie	2,625 »	
		1 aide-préparateur de chimie	1,500 »	
		2 conservateurs du matériel et du musée	500 »	
		1 facteur	360 »	
		2 secrétaires-archivistes	540 »	
		2 économes	3,000 »	
		1 chef de ménage	1,500 »	
		3 concierges	1,440 »	
		4 (professeur de gymnastique, maîtres d'armes et sous-officier d'artillerie)	1,620 »	
		2 surveillants au manège	480 »	
		2 brigadiers, 3 clairons, 25 cavaliers	1,095 »	
		Personnel civil militarisé	16,465 »	
17		Personnel civil non militarisé	11,500 »	
			69,000 »	
<i>Corps enseignant.</i>				
		11 professeurs militaires	11,000 »	
		6 — civils	36,000 »	
b.		16 répétiteurs militaires	7,000 »	
		6 maîtres et chargés de cours militaires	3,500 »	
		1 maître civil	4,500 »	
			62,000 »	
<i>Bourses d'études.</i>				
c.		12 bourses d'études à 800 francs	9,600 »	
<i>Personnel de l'École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant	2,540 »	
		1 commandant en second	600 »	
		1 secrétaire	400 »	
		10 professeurs militaires	7,400 »	
		4 — civils	5,400 »	
		3 maîtres militaires	1,000 »	
18		1 maître civil	900 »	
			18,240 »	
<i>Service intérieur.</i>				
		1 sous-officier archiviste	240 »	
		1 copiste dessinateur	1,460 »	
		1 imprimeur-lithographe	1,260 »	
		5 (huissier, messenger, garçons de bureau, homme de peine)	7,800 »	
			10,760 »	
			29,000 »	27,025 »
			169,600 »	167,825 »
A REPORTER. fr.				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N° DES ARTICLES.	LIVRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1909.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.
		REPORT. fr.	169,600 »	167,625 »
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	31,000 »	
		Indemnités aux travailleurs et ménage des clairons.	1,300 »	
19	°	Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 »	67,000 »
		Achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	11,200 »	55,620 »
		Achat de livres, appareils, instruments et modèles; manipulations au laboratoire de chimie	12,000 »	
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	2,800 »	
20	°	Indemnités aux travailleurs	400 »	9,350 »
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	5,550 »	8,650 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	245,950 »	229,895 »
			AUGMENTATION fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1906.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,975 •	•	157,875 •	178,133 74	
13,380 •	•	53,620 •	53,614 48	
700 •	•	8,650 •	7,628 36	
16,055 •	•	220,145 •	239,376 58	
16,055 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N ^{OS} DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1909.	alloués pour l'exercice 1908.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
21	.	Traitements et indemnités du personnel des établissements de fabrication de l'artillerie et de l'École de tir de l'artillerie.	120,000	120,000
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
Arsenaux et magasins de guerre.				
a.		Dépenses diverses dans les magasins des positions fortifiées, les arsenaux, les parcs de l'armée de campagne, le polygone et l'école de tir. Entretien du matériel dans les batteries de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement des officiers comptables du matériel, des adjudants de matériel et des maîtres artificiers non logés dans les bâtiments de l'Etat. Indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires tant dans les corps de troupe que dans les établissements et services spéciaux de l'artillerie. Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie	500,000	
Fonderie de canons.				
b.		Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armement et dépendances	200,000	
Arsenal de construction.				
c.		Construction et réparation des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages fortifiés, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures. — Entretien et renouvellement du harnachement en usage dans l'artillerie de campagne et au régiment du train.	400,000	
22		Manufacture d'armes.	2,400,000	2,400,000
d.		Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible	200,000	
À REPORTER. fr. 1,100,000			2,520,000	2,520,000

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1907.	l'exercice 1906.	
.	.	120,000	99,558 96	
.	.	2,400,000	2,382,000	
.	.	2,520,000	2,481,558 96	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1909.	alloués pour l'exercice 1908.
		REPORT. fr. 1,100,000 »	2,520,000 »	2,520,000 »
		École de pyrotechnie.		
a.		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers 1,050,000 »		
f.		Achat de poudre de guerre. 240,000 »		
g.		Dépenses diverses et menus achats 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	2,520,000 »	2,520,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1906.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	2,520,000 •	2,481,558 96	
•	•	2,520,000 •	2,481,558 96	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N° DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1909.	alloués pour l'exercice 1908.
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
a.		Entretien ordinaire:		
		Bâtiments militaires fr. 570,862 »		
		Ouvrages de fortification 16,575 »		
		Ouvrages mixtes 24,115 »		
		<u>611,552 »</u>		
b.		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places du camp de Beverloo et du polygone de Brasschaet:		
		Bâtiments militaires fr. 600,052 »		
		Ouvrages de fortification 57,856 »		
		Ouvrages mixtes 88,525 »		
		<u>746,433 »</u>		
23		c. Frais de surveillance générale et service des bureaux 30,000 »		
		d. Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage au gaz des bâtiments militaires 126,485 »	1,694,270 »	1,694,270 »
		e. Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers du génie qui prennent part aux ascensions aérostatiques et aux employés civils militarisés des troupes du génie qui se déplacent pour le service technique du régiment et des compagnies spéciales 121,000 »		
		f. Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie 10,000 »		
		g. Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc., etc. 15,000 »		
		h. Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 »		
		i. Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, et pareils et objets de gymnastique, etc. 24,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,694,270 »	1,694,270 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS.							
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			DÉSIGNATION DES PLACES.	(Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements, dé- fricement, encasement, etc.			TOTAL par place.
		Bâtiments militaires.	Ouvrages de fortifica- tions.		Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Ouvrages de fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.			
				<i>1^{re} direction.</i>							
				Alost	4,050	"	"	12,800	"	"	16,850
				Audenarde	4,750	"	"	10,000	"	"	14,750
				Bruges	17,560	"	"	28,500	"	"	46,060
				Courtrai	1,200	"	"	"	"	"	1,200
				Gand	25,100	"	"	30,000	"	"	55,100
				Menin	1,800	"	"	1,000	"	"	2,800
				Ostende	6,550	"	"	4,500	"	"	10,850
				Saint-Nicolas	1,805	"	"	5,275	"	"	7,180
				Termonde	11,840	300	500	19,800	300	5,000	25,340
				Ypres	9,800	"	"	16,000	"	"	25,800
				<i>2^e direction.</i>							
				Laboratoire central de réception des ciments	800	"	"	"	"	"	800
				Anvers (enceinte)	77,565	8,000	2,700	72,000	33,000	5,000	195,265
				— 2 ^e ligne { Forts	11,015	1,080	1,950	16,500	9,875	4,000	41,420
				(Est) { Contich	2,680	"	"	2,000	"	"	4,680
				— 2 ^e ligne { Forts	10,980	1,800	200	4,500	7,400	500	25,180
				(Sud) { St-Bernd	7,090	"	"	6,000	"	"	13,090
				(C. R.) { Forts	1,665	1,300	300	3,500	1,000	500	8,265
				1 ^{er} sectr { Brasscht	8,640	"	400	13,000	"	1,000	25,040
				— 2 ^e secteur (Nord)	4,650	"	"	7,320	"	"	11,970
				— 2 ^e sectr { Forts	3,650	1,100	700	4,000	"	"	9,450
				(Sud) { Malines	13,060	"	"	31,000	"	"	44,060
				— 3 ^e secteur	"	"	"	"	"	"	"
				— 4 ^e sectr { Forts	3,900	2,100	2,400	39,725	800	14,450	60,375
				(Sud) { Beveren	3,375	"	"	15,520	"	"	16,195
				— 8 ^e secteur	3,850	2,395	2,685	21,421	3,420	12,792	45,523
				<i>3^e direction.</i>							
				Liège (rive Ville gauche) { Forts et R. M.	16,710	"	"	25,600	"	500	40,810
				Liège (rive Ville droite) { Forts et R. M.	9,385	"	4,000	5,540	"	5,070	24,395
				Arlon	13,600	"	"	8,500	"	"	22,100
				Bouillon	8,740	"	2,900	4,300	"	"	15,940
				Huy	6,810	"	"	1,500	"	"	8,310
				Verviers	1,860	"	"	1,980	"	"	3,840
				Camp de Beverloo	2,825	"	"	1,200	"	"	4,025
				Hasselt	2,460	"	"	1,000	"	"	3,460
				Saint-Trond	45,200	"	1,100	30,385	"	"	76,685
					6,870	"	"	6,000	"	"	12,870
					1,890	"	"	2,800	"	"	4,690
				<i>4^e direction.</i>							
				Namur { Ville	28,850	"	900	14,600	"	"	41,250
				(Nord) { Forts et R. M.	6,020	1,400	2,000	3,600	1,083	"	11,103
				(Sud) { Forts et R. M.	6,600	"	"	12,100	900	3,200	22,800
				Philippeville	10,175	"	"	22,792	178	26,453	59,598
				Mariembourg	2,702	"	"	4,140	"	"	6,842
				Dinant	1,110	"	"	7,420	"	"	8,530
				Bruxelles (Est)	800	"	"	2,105	"	"	2,905
				Bruxelles (Ouest)	48,000	"	"	20,562	"	1,000	69,562
				Vilvordo	30,600	"	"	16,080	"	8,600	55,280
				Louvain	11,050	"	"	4,150	"	"	15,200
				Tirlemont	16,200	"	"	9,700	"	"	25,900
				Wavre	5,000	"	"	4,740	"	"	9,740
				Nivelles	1,780	"	"	1,500	"	"	3,280
				Diest { Ville	1,200	"	"	800	"	"	2,000
				Ex-fort	4,800	"	1,000	8,000	"	1,800	12,600
				Mons	3,400	"	400	"	"	"	3,800
				Charleroi	16,700	"	"	8,480	"	"	25,180
				Tournai	6,100	"	"	2,400	"	"	8,500
				Ath	17,260	"	"	8,300	"	"	25,560
					2,420	"	"	2,500	"	"	4,920
				TOTAUX	870,862	16,378	24,115	600,052	87,850	88,525	1,357,785
								611,352		746,433	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1909.	Alloués pour l'exercice 1908.
CHAPITRE VII.				
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Nourriture des troupes. — Fourrages.</i>				
Pain.				
a.		14,520,000 rations à 14 centimes fr. 2,004,800 »		
		A DÉDUIRE, pour les hommes en petite permission 137,200 »		
		RESTE. fr. 1,867,600 »		
Viande.				
b.		14,320,000 rations, à 36 centimes. fr. 5,155,200 »		
		A DÉDUIRE, pour les hommes en petite permission 352,800 »		
		RESTE. fr. 4,802,400 »		
Fourrages en nature.				
		1,526,045 rations <i>fortes</i> , pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 27 fr. 1,684,077 15	9,998,129 65	9,998,129 65
		1,549,770 rations <i>légères</i> pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 25 1,660,217 10		
		<u>2,675,815</u>		
c.		A AJOUTER :		
		Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui effectuent des étapes pour se rendre dans les camps d'instruction ou pour rejoindre leur garnison, qui participent aux manœuvres d'ensemble, qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité, etc. fr. 78,835 40		
		Fr. 3,423,129 65		
		A DÉDUIRE pour chevaux manquants. 95,000 »		
		RESTE. 3,328,129 65		
		TOTAL. fr. 9,998,129 65		
		A REPORTER. fr. 9,998,129 65	9,998,129 65	9,998,129 65

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1906.	OBSERVATIONS.																														
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																	
				<p style="text-align: right;">RATIONS.</p> <table border="1"> <tr><td>Infanterie</td><td>9,504,965</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>1,960,730</td></tr> <tr><td>Artillerie et train</td><td>2,732,755</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>565,020</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>67,825</td></tr> <tr><td>Total</td><td>14,831,045</td></tr> </table>	Infanterie	9,504,965	Cavalerie	1,960,730	Artillerie et train	2,732,755	Génie	565,020	Bataillon d'administration	67,825	Total	14,831,045																		
Infanterie	9,504,965																																	
Cavalerie	1,960,730																																	
Artillerie et train	2,732,755																																	
Génie	565,020																																	
Bataillon d'administration	67,825																																	
Total	14,831,045																																	
				<p>Décomposition des rations de pain et de viande :</p> <table border="1"> <tr><td>Infanterie</td><td>58,000</td><td>217,600</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>51,000</td><td>58,000</td></tr> <tr><td>Artillerie et train</td><td>30,000</td><td>67,400</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>10,500</td><td>12,200</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>1,545</td><td>4,800</td></tr> <tr><td>Total</td><td>151,045</td><td>360,000</td></tr> </table> <p style="text-align: right;">Reste 14,330,000</p>	Infanterie	58,000	217,600	Cavalerie	51,000	58,000	Artillerie et train	30,000	67,400	Génie	10,500	12,200	Bataillon d'administration	1,545	4,800	Total	151,045	360,000												
Infanterie	58,000	217,600																																
Cavalerie	51,000	58,000																																
Artillerie et train	30,000	67,400																																
Génie	10,500	12,200																																
Bataillon d'administration	1,545	4,800																																
Total	151,045	360,000																																
		13,474,429 65	11,738,301 97																															
				<p>Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cavalerie { Guides</td> <td>1,234</td> <td>450,410</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>{ Lanciers</td> <td>2,464</td> <td>»</td> <td>899,360</td> </tr> <tr> <td>{ Chasseurs</td> <td>1,234</td> <td>»</td> <td>450,410</td> </tr> <tr> <td>Artillerie de campagne et train</td> <td>2,399</td> <td>875,635</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>7,331</td> <td>1,326,045</td> <td>1,349,770</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2,675,815</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	légères.	Cavalerie { Guides	1,234	450,410	»	{ Lanciers	2,464	»	899,360	{ Chasseurs	1,234	»	450,410	Artillerie de campagne et train	2,399	875,635	»	TOTAUX	7,331	1,326,045	1,349,770				2,675,815
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																																
		fortes.	légères.																															
Cavalerie { Guides	1,234	450,410	»																															
{ Lanciers	2,464	»	899,360																															
{ Chasseurs	1,234	»	450,410																															
Artillerie de campagne et train	2,399	875,635	»																															
TOTAUX	7,331	1,326,045	1,349,770																															
			2,675,815																															
		13,474,429 65	11,738,301 97																															

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N° DES ARTICLES.	LIEUX des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1909.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.
		REPORT. fr.	9,998,129 65	9,998,129 65
		<i>Service du couchage.</i>		
25	"	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, traitements et indemnités du personnel, etc.	550,000 "	550,000 "
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.</i>		
		Infanterie fr. 2,800,000 "		
		Cavalerie 915,000 "		
26	"	Artillerie et train 1,150,000 "	5,145,000 "	5,145,000 "
		Génie 200,000 "		
		Bataillon d'administration 80,000 "		
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc 100,000 "		
	b.	Moyens de transport des troupes en marche. 776,629 66		
	c.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants de l'École militaire; indemnités aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. fr. 2,300 "		
27		Frais de transport des élèves de l'École de guerre et des instruments 2,800 "	5,100 "	
	d.	Frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans les villes voisines de leur garnison pour y suivre les cours d'équitation 10,000 "	957,729 66	957,729 66
	e.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; indemnités de voyage aux vélocipédistes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc. 54,000 "		
	f.	Frais de transport des officiers des positions fortifiées d'Auvers, Liège et Namur qui — pour y assurer leur service — se rendent dans les forts où est casernée leur unité 12,000 "		
		A REPORTER. fr.	16,630,859 31	16,630,859 31

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1906.	OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.			
•	•	13,474,429 65	11,738,501 97	
•	•	644,100 »	540,766 81	
•	•	8,268,200 »	8,263,042 74	
•	•	950,229 66	936,510 40	
•	•	20,526,959 31	18,478,821 92	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1909.	alloués pour l'exercice 1908.
		REPORT. fr.	16,630,859 31	16,630,859 31
		<i>Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.</i>		
28		Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de certains locaux (logements de troupes, magasins, etc.); entretien et renouvellement du matériel de chauffage des bassins-lavabos à l'usage des corps de garde ainsi que des capotes et des bottes imperméables destinées aux sentinelles, location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	150,000	150,000
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison d'environ 1/3 de l'effectif en chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		391 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 430,100 *		
		128 — de guides, à 1,150. . . 147,200 *		
		84 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 96,600 *		
a.		168 — de trait — à 1,050. . . 176,400 *		
		22 — de trait du train, à 1,100. . . 24,200 *		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : 1/3 de 160 chevaux = 18 chevaux, à 100 francs 1,800 *		
20		876,300 *		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique.	10,000	
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie.	12,500	
	d.	Menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, primes aux militaires montant le même cheval pendant plus de huit ans, achat et entretien des musettes pour chevaux de remonte, etc.	1,400	
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	17,680,859 31	17,680,859 31

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1906.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	20,326,959 31	18,478,621 92	
.	.	177,000 »	154,209 51	
.	.	871,100 »	875,885 50	
.	.	21,375,059 31	19,508,716 75	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1909.	alloués pour l'exercice 1908.
CHAPITRE VIII.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
4		Majors, à	4,725 . 18,900 *	
9		Capitaines en premier ou commandants, à	3,450 . 31,050 *	
7		— en second, à	2,775 . 19,425 *	
7		Lieutenants, à	2,175 . 15,225 *	
2		Sous-lieutenants, à	1,875 . 5,750 *	
		TOTAL.	88,550 *	
20		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	441 75	
				87,908 25
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
a.	1	Capitaines en premier ou commandants, à	2,300 . 2,300 *	
	3	— en second, à	1,850 . 5,550 *	
	2	Lieutenants, à	1,450 . 2,000 *	
		TOTAL.	10,750 *	
	6	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	55 75	
				10,696 25
				176,000 *
				161,000 *
<i>3° Employés civils.</i>				
50	11	Fonctionnaires et employés civils de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	62,000 *	
	46			
<i>Honoraires.</i>				
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure	15,595 50	
<i>Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation.</i>				
a.		Indemnités de voyage et de séjour, missions et frais de représentation	205,000 *	
b.		Indemnités de voyage et de séjour du Ministre	5,000 *	
c.		Indemnités de déménagement	60,000 *	
d.		Indemnités aux militaires au-dessous du grade d'officier, mariés ou veufs avec enfants, ou divorcés ayant la garde de leurs enfants qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou qui sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale ou bien pour remplacer temporairement des régiments qui se sont éloignés pour assister à des périodes de tir, de manœuvres, etc.	60,000 *	
				330,000 *
				330,000 *
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.			506,000 *	491,000 *

AUGMENTATION, . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1906.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000 »	»	209,200 »	180,528 25	
•	•	318,000 »	353,307 36	
15,000 »	»	527,200 »	533,835 61	
15,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1909.	alloués pour l'exercice 1908.
CHAPITRE IX.				
PENSIONS ET SECOURS.				
32	a.	Pensions provisoires fr. 207,000 »		
	b.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 5,700 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 61,000 »	417,000 »	417,000 »
	d.	Secours et indemnités à des sous-officiers et soldats réformés 95,000 »		
	e.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers des Chemins de fer de l'État pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre et indemnités à des agents civils victimes d'accidents en service ou à leurs ayants droit. 48,500 »		
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.			417,000 »	417,000 »
CHAPITRE X.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
35	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget. (Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres; indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes; subsides aux sociétés d'anciens militaires; indemnités pour pertes de chevaux; secours aux permissionnaires et aux miliciens de la nouvelle levée résidant à l'étranger; frais d'affranchissement de la correspondance adressée à certains permissionnaires ou de remise des ordres de rejoindre; achat de prix de tir décernés aux officiers; réparations aux drapeaux des corps de troupe; frais d'entretien des militaires détenus provisoirement dans les prisons en attendant qu'ils soient ramenés à leur corps; etc.)	100,000 »	100,000 »
TOTAL DU CHAPITRE X fr.			100,000 »	100,000 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
CHAPITRE XI.				
SERVICES DIVERS.				
34	*	Participation dans les frais de certains stands communaux	37,500 »	37,500 »
	*	Construction d'une boulangerie militaire à Namur (pour mémoire)	"	"
	*	Construction d'une boulangerie militaire à Liège (pour mémoire)	"	"
	*	Complètement du magasin central d'habillement (pour mémoire)	"	"
35	*	Organisation de parcs aérostatiques de place	96,000 »	86,000 »
A REPORTER. fr.			133,500 »	123,500 »

DÉVELOPPEMENTS. --- DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1906.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
»	•	575,400 »	554,168 62	
•	•	575,400 »	554,168 62	

»	•	80,000 »	103,109 47	
•	•	80,000 »	103,109 47	

•	»	57,500 »	»	
•	»	70,500 »	2,106 »	
»	»	»	1,909 80	
•	»	•	64,918 51	
10,000 »	•	80,000 »	43,650 49	
10,000 »	»	197,000 »	112,662 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

N° DES ARTICLES.	LIVRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1909.	alloués pour l'exercice 1908.
		REPORT. . . . fr.	133,500	123,500
		Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek (<i>pour mémoire</i>)	"	370,000
		Construction d'une boulangerie militaire à Louvain (<i>pour mémoire</i>)	"	"
36		Complètement partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie	110,000	"
37		Amélioration du casernement	2,360,000	2,025,000
		Matériel et explosifs pour travaux du génie (<i>pour mémoire</i>)	"	"
38		Armement de l'artillerie de campagne	3,500,000	3,200,000
39		Armement des troupes de l'artillerie de forteresse.	290,000	230,000
40		Complètement ou transformation du charroi de l'armée.	100,000	150,000
41		Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	50,000	35,000
		Amélioration de l'outillage de la meunerie militaire d'Anvers (<i>pour mémoire</i>)	"	"
		Construction d'un magasin des fourrages à Bruges (<i>pour mémoire</i>).	"	"
42		Aménagement des trains sanitaires	50,000	50,000
		Acquisition de consoles-supports (<i>pour mémoire</i>).	"	"
		Construction et matériel d'une buanderie en annexe au magasin du service de couchage à Namur (<i>pour mémoire</i>).	"	"
		Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions (<i>pour mémoire</i>)	"	198,200
43		Routes militaires de Liège	70,000	"
		Construction et ameublement de bâtiments devant servir de mess aux officiers d'artillerie au polygone de Brasschaet (<i>pour mémoire</i>)	"	"
		Aménagement de champs de tir (<i>pour mémoire</i>)	"	16,000
44		Armement des ouvrages fortifiés en construction dans la position d'Anvers	500,000	"
45		Construction d'un magasin des fourrages à Gand.	225,000	"
		Acquisition de couchettes individuelles en fer pour le camp de Beverloo (<i>pour mémoire</i>).	"	125,000
		Achat d'outils et d'objets de campement (<i>pour mémoire</i>)	"	"
		Plantations et clôtures sur les glacis des forts de la Meuse (<i>pour mémoire</i>)	"	"
		Achat de sacs et sacoches d'ambulance; achat et transformation de troupes de campagne (<i>pour mémoire</i>)	"	"
		Installation d'un service de mécano-thérapie à l'hôpital militaire de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>)	"	25,000
46		Agrandissement du magasin du service du couchage à Anvers	50,000	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.	7,450,500	6,665,700

AUGMENTATION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	DÉPENSES de l'exercice 1906	OBSERVATIONS
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
10,000	"	197,000	112,662 80	
"	370,000	150,000	"	
"	"	"	21,355 46	
110,000	"	"	"	
333,000	"	1,450,000	2,104,283 94	
"	"	"	55,213 91	
500,000	"	6,000,000	7,964,320 06	
46,000	"	350,000	300,000	
"	50,000	75,000	125,000	
23,000	"	"	"	
"	"	80,000	"	
"	"	"	22,789 14	
"	"	50,000	50,000	
"	"	50,000	15,046 32	
"	"	"	17,351 63	
"	198,200	"	14,665 88	
70,000	"	"	"	
"	"	"	3,835 75	
"	16,000	"	"	
500,000	"	5,000,000	434,218 23	
225,000	"	"	18	
"	125,000	"	"	
"	"	57,000	"	
"	"	45,000	"	
"	"	17,000	"	
"	25,000	"	"	
50,000	"	"	"	
1,669,000	784,200	13,821,000	11,331,250 12	
884,800				

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1909	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.
<h2>Récapitulation.</h2>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale	768,400	735,930
II.	Traitements, indemnités, solde et accessoires	25,771,528 32	25,064,320 17
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires	1,018,000	1,018,000
IV.	Académie militaire.	245,950	220,895
V.	Établissements et matériel de l'artillerie	2,520,000	2,520,000
VI.	Matériel du génie	1,094,270	1,094,270
VII.	Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations.	17,680,859 51	17,680,859 51
VIII.	Traitements divers et honoraires	500,000	491,000
IX.	Pensions et secours	417,000	417,000
X.	Dépenses imprévues	100,000	100,000
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	7,450,500	6,565,700
TOTAL fr.		58,172,505 03	57,116,974 48

AUGMENTATION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués	de	
		pour l'exercice 1907.	l'exercice 1906.	
32,470 »	»	726,830 »	698,978 90	
107,206 15	»	24,263,005 18	25,020,405 14	
»	»	1,225,450 »	1,094,612 63	
16,055 »	»	220,145 »	239,376 58	
»	»	2,520,000 »	2,481,558 96	
»	»	1,727,870 »	1,805,247 30	
»	»	21,375,059 31	19,508,716 73	
15,000 »	»	527,200 »	533,835 61	
»	»	373,400 »	354,108 62	
»	»	80,000 »	103,109 47	
884,800 »	»	13,521,000 »	11,351,259 12	
1,055,531 15	»	66,559,959 49	63,171,359 06	
1,055,531 15				

(56)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1909.

COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux		
10	30	Lieutenants généraux à fr.	18,500 = 185,000 .
18	36	Généraux-majors à	12,700 = 228,600 .
28	66		
Section de réserve.			
2	4	Lieutenants généraux à fr.	14,800 = 29,600 .
4	8	Généraux-majors à	10,160 = 40,640 .
6	12		
	2	Supplément à des généraux et colonels chargés de fonctions supérieures à celles de leur grade	6,300 =
			490,140 .
		A déduire pour un lieutenant général (Ministre de la Guerre) . .	18,500 =
			471,640 .
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	2,358 20
		RESTE. fr.	469,281 80
Corps d'état-major.			
5	10	Colonels à fr.	9,500 = 47,500 .
5	10	Lieutenants-colonels à	7,100 = 35,500 .
10	20	Majors à	6,300 = 63,000 .
16	32	Capitaines commandants à	4,600 = 73,600 .
10	20	Id. en second à	3,700 = 37,000 .
46	92	Supplément aux officiers subalternes montés . . . 28 à 600 =	15,600 .
		Supplément aux capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400 ..
80	172		272,600 .
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,363 ..
			271,237 .
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre . . .	5,500 .
		Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs	5,300 .
		Id. de monture : 172 chevaux à 500 francs	86,000 .
			368,037 .
		TOTAL. fr.	837,318 80

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux	ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.	
5	10	Généraux-majors à fr.	10,160 » 50,800 »
5		Majors de place à	5,800 » 29,000 »
8		Capitaines en premier à	4,600 » 56,800 »
9	7	Id. en second.	5,700 » 55,300 »
8		Lieutenants à	2,000 » 25,200 »
4		Sous lieutenants à	2,500 » 10,000 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,800 »
		Supplément aux officiers subalternes montés 2 à 600 »	1,200 »
			186,100 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	950 50
			185,169 50
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 »
		— de marche et indemnité journalière de 2 francs	1,100 »
		— de monture : 17 chevaux à 500 francs.	8,500 »
30	17	TOTAL. fr.	195,169 50
INTENDANCE MILITAIRE.			
1		Intendant en chef à fr.	12,700 » 12,700 »
4		Intendants de 1 ^{re} classe à	9,500 » 58,000 »
6		Id. de 2 ^e classe a	7,100 » 42,600 »
15	21	Sous-intendants de 1 ^{re} classe à	6,500 » 81,900 »
9		Id. de 2 ^e classe a	4,600 » 41,400 »
6		Id. de 3 ^e classe à	5,700 » 22,200 »
	1	Supplément à un officier subalterne monté	600 »
			259,400 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,197 »
			258,203 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	5,000 »
		— de marche et indemnité journalière de 2 francs.	400 »
		— de monture : 22 chevaux à 500 francs.	11,000 »
30	22	TOTAL. fr.	253,203 »

EFFECTIF organique.		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
Hommes	Chevaux.				
1	2	Inspecteur général	fr 12,700	»	12,700 »
4		Médecins principaux de 1 ^{re} classe à	9,500	»	38,000 »
15		Id. de 2 ^e classe à	7,100	»	92,500 »
16		Médecins adjoints de 1 ^{re} classe à	2,600	»	41,600 »
14		Id. de 2 ^e classe à	2,500	»	55,000 »
1		Pharmacien en chef	7,100	»	7,100 »
4		Pharmaciens principaux à	6,500	»	25,200
10		Id. de 1 ^{re} classe à	4,600	»	46,000 »
10		Id. de 2 ^e classe à	5,700	»	57,000 »
10		Id. de 3 ^e classe à	2,900	»	29,000 »
5		Id. de 4 ^e classe à	2,600	»	13,000 »
6		Id. adjoints à	2,500	»	15,000 »
1	1	Vétérinaire en chef à	7,100	»	7,100 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier			1,500 »
					400,500 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments			2,002 50
					598,497 50
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers			1,200 »
		Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs			1,400 »
		Id. de monture : 5 chevaux à 500 francs			1,500 »
		Traitement supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés			1,000 »
95	5		TOTAL.	fr.	403,597 50

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT	Observations	
	Hommes	Chevaux.				
Colonels	20	40	9,500 »	190,000 »		
Lieutenants-colonels	19	38	7,100 »	134,900 »		
Majors	99	157	6,300 »	623,700 »		
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment	19	19	4,600 »	87,400 »		
Capitaines en premier quartiers-maitres	20	»	4,600 »	92,000 »		
Capitaines en second payeurs	19	»	3,700 »	70,300 »		
Lieutenants payeurs	20	»	2,900 »	58,000 »		
Sous-lieutenants payeurs	20	»	2,500 »	50,000 »		
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	10	»	4,600 »	46,000 »		
Id. en second id.	9	»	3,700 »	33,300 »		
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	8	»	6,500 »	50,400 »	
	de 2 ^e id.	7	»	5,100 »	35,700 »	
	de 3 ^e id.	4	»	4,650 »	18,600 »	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	23	»	4,200 »	96,600 »	
	de 2 ^e id.	36	»	3,250 »	117,000 »	
Capitaines commandants	318	36 ⁽¹⁾	4,000 »	1,462,800 »		
Capitaines en second	234		3,700 »	865,800 »		
Lieutenants	318		2,900 »	1,502,200 »	(¹) Aide de camp ou officiers attachés à la maison militaire du Roi.	
Sous-lieutenants	318		2,500 »	1,205,000 »		
	1,921	290		6,329,700 »		
A ajouter les suppléments de traitement :						
Pour le corps de discipline { 5 capitaines à 600 francs = fr. 3,000 »						
et de correction. } 16 lieutenants ou sous-lieutenants à 400 francs = 6,400 »					9,400 »	
Aux officiers subalternes montés : 37 à 600 francs					22,200 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.					60,000 »	
					6,921,300 »	
A déduire ½ % pour médicaments.					34,608 50	
RESTE					6,886,693 50	
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles : 26 officiers à 300 francs					7,800 »	
Id. id. au Ministère de la Guerre					18,000 »	
Id. aux sous-officiers promus officiers					20,000 »	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs					144,300 »	
Id. de monture : 290 chevaux à 500 francs					145,000 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés					10,200 »	
					7,240,993 50	
A déduire pour vacances.					82,000 »	
RESTE fr.					7,158,993 50	

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journalière	MONTANT.	Observations.
Adjutants sous-officiers	103	37,595	2 70	101,506 50	
Premiers sergents-majors	299	109,135	2 16	255,781 00	
Sergents-majors	439	160,235	1 93	309,253 55	
Premiers sergents	173	63,145	1 57	99,137 65	
Sergents-fourriers et sergents	1,800	657,000	1 42	932,940 .	
Caporaux	3,016	1,100,840	" 52	572,436 80	
Premiers ouvriers avec rang de caporal	116	42,340	" 40	16,936 .	
Clairons	857	312,805	" 43	134,506 15	
Soldats de 1 ^{re} classe	6,181	2,256,065	" 31	699,380 15	
Soldats de 2 ^e classe	11,451	4,179,615	" 28	1,170,292 20	
Élèves-musiciens	190	69,350	" 28	19,418 .	
Carlets	50	18,250	" 52	9,490 .	
} Caporaux	50	18,250	" 28	5,110 .	
} Soldats	50	18,250	" 28	5,110 .	
Pupilles	450	164,250	" 36	50,130 .	
Correctionnaires et disciplinaires	300	109,500	" 28	30,860 .	
} Employés	300	109,500	" 23	25,185 .	
} Non employés	300	109,500	" 23	25,185 .	
	26,041	9,504,965		4,421,113 60	
Supplément de solde :					
Aux sous-officiers, caporaux et clairons du corps de discipline et de correction				12,100 .	
Aux sous-officiers de l'École des cadets, de l'École des pupilles				3,700 .	
Aux sous-officiers et soldats détachés à l'École d'application et de perfectionnement pour l'infanterie				6,000 .	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire				182,500 .	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				50,000 .	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe				4,000 .	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice				108,000 .	
				4,787,413 60	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				346,000 .	
				4,441,413 60	
			Reste fr.	4,441,413 60	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTAUX.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	8	16	9,500 "	76,000 "	
Lieutenants-colonels	8	16	7,100 "	56,800 "	
Majors	16	32	6,500 "	100,800 "	
Capitaines en premier quartiers-maîtres	8	"	4,600 "	36,800 "	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	"	2,700 "	21,600 "	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	3	"	4,600 "	15,800 "	
Id. en second id.	5	"	3,700 "	18,500 "	
Médecins de régiment	de 1 ^{re} classe	3	5	6,500 "	18,900 "
	de 2 ^e id.	2	2	5,100 "	10,200 "
	de 3 ^e id.	3	3	4,650 "	13,950 "
Médecins de bataillon	de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 "	8,400 "
	de 2 ^e id.	6	6	3,250 "	19,500 "
Vétérinaires de régiment	8	8	5,100 "	40,800 "	
Vétérinaires	de 1 ^{re} classe	5	5	4,200 "	12,600 "
	de 2 ^e id.	6	6	3,250 "	19,500 "
	de 3 ^e id.	7	7	2,950 "	20,650 "
	adjoints	2	"	2,500 "	5,000 "
Capitaines commandants	56	112	4,600 "	257,600 "	
Capitaines en second	40	80	3,700 "	148,000 "	
Lieutenants	96	192	2,900 "	278,400 "	
Sous-lieutenants	80	160	2,500 "	200,000 "	
	570	648		1,577,800 "	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Aux officiers subalternes montés : 272 à 600 francs				165,200 "	
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				10,400 "	
				1,551,400 "	
A déduire 1/4 % pour médicaments				7,757 "	
RESTE				1,543,643 "	
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation				4,000 "	
Id. id. au Ministère de la Guerre				600 "	
Id. aux sous-officiers promus officiers				4,600 "	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs				20,000 "	
Id. de monture : 648 chevaux à 500 francs				324,000 "	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				3,000 "	
TOTAL fr.				1,899,843 "	

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours.	Solde journalière.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.						
		Rations fortes.	Rations légères.					
Adjudants sous-officiers	18	4	14	6,570	2 70	17,739	•	
Premiers maréchaux des logis chefs	56	14	42	20,440	2 16	44,150	40	
Maréchaux des logis chefs	68	16	48	24,820	1 95	47,902	60	
Trompettes-majors	8	2	6	2,920	2 70	7,884	•	
Premiers maréchaux des logis	16	4	12	5,840	1 57	9,168	80	
Maréchaux des logis et maréchaux des logis fourriers	564	82	246	152,860	1 42	188,661	20	
Maréchaux ferrants avec rang de maréchal de logis	9	5	6	3,285	• 75	2,463	75	
Trompettes-brigadiers	8	2	6	2,920	1 08	3,153	60	
Brigadiers	496	124	372	181,040	• 52	94,140	80	
Maréchaux-ferrants avec rang de brigadier	41	11	50	14,965	• 55	8,250	75	
Trompettes	128	52	96	46,720	• 90	42,048	•	
Maréchaux-ferrants avec rang de cavalier	40	10	50	14,600	• 50	7,300	•	
Cavaliers de 1 ^{re} classe	900	240	720	350,400	• 36	126,144	•	
Cavaliers de 2 ^e classe	5,100	690	2,070	1,155,400	• 55	580,622	•	
	5,372	1,254	3,698	1,960,780		979,608	90	
Supplément de solde :								
40 brigadiers-pionniers, 14,600 journées à 15 centimes =					fr. 2,180	•		
520 cavaliers-pionniers, 116,800 id. à 10 id. =					11,680	•		
							13,870	•
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation							2,690	•
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire							70,000	•
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route							4,000	•
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe							700	•
Personnel civil recruté par application de la loi de milice							28,000	•
							1,098,868	90
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							70,000	•
							1,028,868	90
					fr.		1,028,868	90

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.				
Colonels.	{ Artillerie	13	26	9,500 »	123,500 »	
	{ Régiment du train	1	2	9,500 »	9,500 »	
Lieutenants-colonels. —	Artillerie	13	22	7,100 »	92,500 »	
Majors.	{ Artillerie	39	53	6,300 »	245,700 »	
	{ Régiment du train	2	4	6,300 »	12,600 »	
Capitaines commandants	{ Artillerie de campagne	48	96	4,600 »	220,800 »	
	{ Id. de forteresse	87	20 (1)	4,600 »	400,200 »	(1) Y compris 16 chevaux pour officiers subalternes de l'artillerie de forteresse, aides de camp.
	{ Régiment du train	7	13	4,600 »	32,200 »	
Capitaines en second	{ Services spéciaux (état-major)	6	1	3,700 »	22,200 »	
	{ Artillerie de campagne	30	34	3,700 »	111,000 »	
	{ Id. de forteresse	4	4	3,700 »	14,800 »	
	{ Régiment du train	3	5	3,700 »	11,100 »	
Lieutenants	{ Artillerie de campagne	69	120	2,900 »	200,100 »	
	{ Services spéciaux (état-major) et					
	{ artillerie de forteresse	75	0	2,900 »	217,500 »	
	{ Régiment du train	8	8	2,900 »	45,200 »	
Sous-lieutenants.	{ Artillerie de campagne	59	110	2,500 »	147,500 »	
	{ Services spéciaux (état-major) et					
	{ artillerie de forteresse	66	0	2,500 »	165,000 »	
	{ Régiment du train	8	8	2,500 »	20,000 »	
Capitaines en premier quartiers-mâtres		10	0	4,600 »	46,000 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs		8	0	2,700 »	21,600 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement		6	0	4,600 »	27,600 »	
Id. en second id.		4	0	3,700 »	14,800 »	
Médecins de régiment	{ de 1 ^{re} classe	3	5	6,500 »	18,000 »	
	{ de 2 ^e id.	1				
	{ de 3 ^e id.	5				
Médecins de bataillon	{ de 1 ^{re} classe	4	4	4,200 »	16,800 »	
	{ de 2 ^e id.	6				
Vétérinaires	{ principaux	4	4	6,500 »	25,200 »	
	{ de régiment (train)	1	1	5,100 »	5,100 »	
	{ de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 »	8,400 »	
	{ de 2 ^e id.	2	2	3,250 »	6,500 »	
	{ adjoints	4	0	2,500 »	10,000 »	
Majors comptables du matériel		1	0	5,800 »	5,800 »	
Capitaines en premier comptables du matériel		8	0	4,600 »	36,800 »	
Capitaines en second comptables du matériel		8	0	3,700 »	29,600 »	
Lieutenants comptables du matériel		9	0	2,900 »	26,100 »	
Sous-lieutenants comptables du matériel		9	0	2,500 »	22,500 »	
		633	544		2,438,750 »	
A ajouter :						
Pour 60 élèves sous-lieutenants à l'École d'application à 2,500 francs					150,000 »	
Suppléments de traitement :						
Aux officiers subalternes montés : 249 à 600 francs					149,400 »	
Aux officiers subalternes non montés : 221 à 200 francs					44,200 »	
Aux officiers subalternes montés de l'artillerie : 223 à 200 francs					44,600 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.					50,000 »	
					2,856,950 »	
A déduire ½ % pour médicaments					14,284 75	
					2,842,665 25	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre					4,000 »	
Id. aux sous-officiers promus officiers					3,600 »	
Id. de marche; indemnités journalières de 60 centimes et de 2 francs					33,200 »	
Id. de monture : 544 chevaux à 500 francs					272,000 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés.					4,000 »	
TOTAL. fr.					3,159,465 25	

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	Solde journalière.	MONTANT.	Observations
	Hommes.	Chevaux					
		de selle.	de trait.				
Adjudants sous-officiers.	Artillerie de campagne	8	8	•	2,920	2 70	7,884 »
	Id. de forteresse	8	•	•	2,920	2 70	7,884 »
	Régiment du train	2	•	•	730	2 70	1,971 »
Trompettes-majors.	Artillerie de campagne	4	4	•	1,460	1 95	2,817 80
	Id. de forteresse	4	•	•	1,460	1 95	2,817 80
Premiers maréchaux des logis chefs.	Artillerie	118	48	•	43,070	2 16	93,031 20
	Régiment du train	8	•	•	2,020	2 16	6,307 20
Maréchaux des logis chefs.	Artillerie	141	48	•	51,463	1 95	99,327 45
	Régiment du train	10	•	•	3,650	1 95	7,044 50
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis.	Artillerie	708	282	•	258,420	1 42	366,956 40
	Régiment du train	45	90	•	16,425	1 42	23,323 50
Maréchal ferrants avec rang de maréchal des logis.	Artillerie	4	•	•	1,460	• 75	1,095 »
	Régiment du train	1	•	•	365	• 75	273 75
Trompettes brigadiers.	Artillerie	9	4	•	3,285	• 68	2,233 80
	Régiment du train	1	•	•	365	• 68	248 20
Brigadiers.	Artillerie	603	104	•	252,045	• 52	131,531 40
	Régiment du train	40	24	•	14,600	• 52	7,592 »
Trompettes.	Artillerie	193	82	•	70,445	• 50	35,222 50
	Régiment du train	16	•	•	5,840	• 50	2,920 »
Ouvriers selliers, ajusteurs, charrons, forgerons et charpentiers.	Artillerie	350	•	•	127,750	• 50	63,875 »
	Régiment du train	15	•	•	4,745	• 50	2,372 50
Maréchaux ferrants avec rang de brigadier.	Artillerie	40	•	•	14,600	• 55	8,030 »
	Régiment du train	7	•	•	2,555	• 55	1,405 25
Maréchaux ferrants avec rangs de soldat.	Artillerie	4	•	•	1,460	• 50	730 »
	Régiment du train	1	•	•	365	• 50	182 50
Canonnières des compagnies d'armuriers et d'artificiers.	de 1 ^{re} classe	22	•	•	8,030	• 31	2,489 30
	de 2 ^e id.	72	•	•	26,280	• 28	7,358 40
Canonnières de 1 ^{re} classe.	Artillerie de campagne	300	168	160	109,500	• 36	39,420 »
	Id. de forteresse	390			142,550	• 31	44,128 50
Canonnières de 2 ^e classe.	Artillerie de campagne	1,554	•	•	494,210	• 33	163,089 50
	Id. de forteresse	1,815			602,475	• 28	185,493 »
Conducteurs de 1 ^{re} classe.	Artillerie de campagne	210	•	1,427	76,650	• 36	27,594 »
	Régiment du train	29			10,585	• 36	3,810 60
Conducteurs de 2 ^e classe.	Artillerie de campagne	750	•	•	273,750	• 33	90,337 50
	Régiment du train	117			42,705	• 33	14,092 65
		7,487	812	1,587	2,732,755	Traitement annuel.	1,454,800 »
Adjudants du matériel.	de 1 ^{re} classe	56	•	•	•	1,500	84,000 »
	de 2 ^e id.	56	•	•	•	1,500	72,800 »
Maîtres artificiers		6	•	•	•	1,500	7,500 »
		7,604					1,619,190 »
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire							118,000 »
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route							10,000 »
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe							1,500 »
Personnel civil recruté par application de la loi de milice							52,000 »
Adjudants de matériel : indemnités de marche; indemnités journalières de 60 centimes et de 1 franc							1,500 »
							1,802,190 »
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							98,000 »
						Reste.	1,706,190 »

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	5	10	9,500 »	47,500 »	
Lieutenants-colonels	9	10	7,100 »	63,900 »	
Majors	14	18	6,300 »	88,200 »	
Capitaine commandant adjudant-major de régiment	1	1	4,600 »	4,600 »	
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	4,600 »	4,600 »	
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	2,700 »	2,700 »	
Capitaine en second administrateur d'habillement	1	»	3,700 »	3,700 »	
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	»	6,300 »	6,300 »	
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	4,200 »	4,200 »	
Capitaines commandants	45	4 (1)	4,600 »	197,800 »	(1) Y compris 2 chevaux pour un aide de camp.
Capitaines en second	31	2	3,700 »	114,700 »	
Lieutenants	39	3	2,900 »	113,100 »	
Sous-lieutenants	22	3	2,500 »	55,000 »	
	160	51		706,300 »	
A ajouter :					
Pour 10 élèves sous-lieutenants à l'École d'application à 2,500 francs				25,000 »	
Suppléments de traitement :					
Aux officiers subalternes montés : 12 à 600 francs				7,200 »	
Aux officiers subalternes non montés : 124 à 200 francs				24,800 »	
Aux officiers subalternes montés : 12 à 200 francs				2,400 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				7,600 »	
				773,300 »	
A déduire ½ % pour médicaments				3,866 50	
				769,433 50	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				5,000 »	
Id. aux sous-officiers promus officiers ou adjoints du génie				1,600 »	
Id. de marche ; indemnités journalières de 60 centimes et de 2 francs				7,570 »	
Id. de monture : 51 chevaux à 500 francs				25,500 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				2,800 »	
TOTAL fr.				809,903 50	

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées	SOLDE journa- lière.	MONTANT	Observations.	
Adjudants sous-officiers	5	1,825	2 70	4,927 50		
Premiers sergents-majors (ou premiers sergents)	20	7,500	2 16	15,768 .		
Sergents-majors	23	8,595	1 93	16,202 55		
§ Premiers sergents	9	5,285	1 57	5,157 45		
Sergents fourriers et sergents	113	41,245	1 42	58,567 90		
Caporaux	191	69,715	» 52	36,251 80		
Clairons	55	19,545	» 45	8,318 35		
Soldats {	de 1 ^{re} classe	582	159,450	31	45,225 50	
	de 2 ^e classe	752	274,480	» 28	76,854 40	
	1,548	565,020		265,271 05		
Indemnités aux sous-officiers stagiaires				5,000 .		
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire				11,200 .		
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				2,000 .		
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe				200 .		
Personnel civil recruté par application de la loi de milice				56,000 .		
				518,271 05		
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				18,000 .		
				RESTE fr. 500,271 05		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF organique.	TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
Officier supérieur	1	5,800 .	5,800 .	
de 1 ^{re} classe	17	4,600 .	78,200 .	
Officiers d'adminis- tration				
de 2 ^e id.	18	3,700 .	66,600 .	
de 3 ^e id.	21	2,900 .	60,900 .	
de 4 ^e id.	21	2,500 .	52,500 .	
	78		264,000 .	
A ajouter les suppléments de traitement :				
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				5,800 .
				267,800 .
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.				1,339 .
Reste. fr.				266,461 .
Indemnité aux sous-officiers promus officiers.				1,200 .
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs				1,400 .
TOTAL. fr.				269,061 .

D'ADMINISTRATION.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	Observations.
Commis de parquet	14	5,110	2 70	13,797	
Secrétaires-archivistes	83	30,295	2 70	81,796 50	
Sergents-majors	20	7,300	1 98	14,454	»
} de 2 ^e id.	23	8,395	1 75	14,691 25	
Sergents de 1 ^{re} classe	12	4,380	1 59	6,088 20	} État-major et section des hôpitaux. des autres sections
} des autres sections	26	9,490	1 57	14,800 30	
Sergents de 2 ^e classe	13	4,745	1 24	5,883 80	} État-major et section des hôpitaux des autres sections
} des autres sections	30	10,950	1 42	15,549	
Mâitres ouvriers tailleur et cordonnier	2	730	1 42	1,036 60	
Portiers, cuisiniers	27	9,855	1 39	13,698 45	} de 1 ^{re} classe
et tisaniers	24	8,760	1 24	10,862 40	
Caporaux	10	3,650	» 34	1,241	»
Soldats de 1 ^{re} classe	37	13,505	» 15	1,755 65	} Section des hôpitaux
} Section des boucheries	10	3,650	» 31	1,131 50	
Soldats de 2 ^e classe	75	27,375	» 10	2,737 50	} Section des hôpitaux
} Section des boucheries	20	7,300	» 28	2,044	
		155,490	Traitement annuel.	201,666 15	
Commis aux écritures	18	1,450	»	26,100	} 51,750 francs
} de 2 ^e id.	19	1,350	»	25,650	
Médecins suppléants	12				} 2,050 »
Pharmaciens suppléants	8			49,200	
Vétérinaires suppléants	4				
	487				
Traitement des sœurs hospitalières : 78 à 900 francs				70,200	
				372,816 15	
Indemnité au personnel de la section du service judiciaire				6,800	»
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire				34,400	»
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				400	»
Personnel civil recruté par application de la loi de milice				700,000	»
Médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants; commis aux écritures : indemnités de marche et indemnité journalière de 1 franc				700	»
				1,115,116 15	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				6,000	»
REANE fr.				1,109,116 15	

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.**Artillerie.**

1	Contrôleur d'armes principal à	fr. 5,800	=	5,800	»
3	Id. de 1 ^{re} classe à	3,200	=	9,600	»
3	Id. de 2 ^e classe à	2,900	=	8,700	»
3	Reviseurs d'armes a.	2,600	=	7,800	»
10					
					<u>29,900</u> »

Génie.

15	Adjoints principaux de 1 ^{re} classe à	fr. 4,200	»	3,800	»
				3,800	»
15	Id. de 2 ^e classe à	3,400	»	3,100	»
				2,800	»
14	Adjoints du génie de 1 ^{re} classe à	2,600	»	2,400	»
				2,200	»
14	Id. de 2 ^e classe à	2,000	»	1,800	»
14	Id. de 3 ^e classe à	1,800	»		
68					
					<u>192,400</u> »

11	Commis principaux du génie de 1 ^{re} classe à	fr. 3,500	»	3,150	»
				3,150	»
11	Id. id. de 2 ^e classe à	2,900	»	2,700	»
				2,450	»
11	Commis du génie de 1 ^{re} classe a.	2,300	»	2,150	»
				2,000	»
11	Id. de 2 ^e classe à	1,850	»	1,700	»
11	Id. de 3 ^e classe a.	1,700	»		
55					
					<u>138,700</u>

18	Surveillants du génie de 1 ^{re} classe à	fr. 2,750	»	2,400	»
				2,200	»
18	Id. de 2 ^e classe à	2,000	»	1,800	»
				1,650	»
19	Id. de 3 ^e classe à	1,800	»		
6	Éclusiers à	500	»		
1	Portier à	1,800	»		
9	Agents de casernement à	3,200	»		
1	Mécanicien en chef du service des mines sous-marines à	2,100	»		
1	Mécanicien-adjoint idem à	3,050	»		
1	Adjoint chargé du service des plantations à	1,400	»		
2	Gardes particuliers à				
76					
					<u>155,850</u> »
199					
					<u>486,950</u> »

RÉCAPITULATION DE L'EFFECTIF.

	HOMMES.			CHEVAUX.		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupes.			de trait.	de selle.
État-major général	80	•	•	172	•	•
État-major des provinces et des places	59	•	•	17	•	•
Intendance	39	•	•	22	•	•
Officiers du service de santé des hôpitaux	95	•	•	3	•	•
Infanterie	1,921	26,041	•	290	•	•
Cavalerie	370	5,372	•	648	•	4,952
Artillerie et train	653	7,004	10	544	1,587	812
Génie	169	1,548	199	51	•	•
Bataillon d'administration	78	487	•	•	•	•
Personnel civil militarisé	•	•	1,800	•	•	•
		41,052	2,009		1,587	5,744
	3,424			1,747		
		45,001			7,531	